



4 ans d'interim, 60 contrats, pas de recrutement

Par E4tz

Bonjour à tous,

Je suis à la recherche de conseils.

La situation étant que depuis fin 2017 j'ai cumulé au alentours de 60 contrats en intérim dans la même entreprise. Cette entreprise a procédé a des recrutements - et a privilégié des personnes étants là depuis moins longtemps que moi - tout en me disant que pour ma part ils ne me rappelleraient plus, le problème n'étant pas mon travail (qui est très bien, sans oublier que je remplis largement les objectifs) mais le fait qu'ils ne me jugent pas assez "rayonnante".

Ces contrats, selon les périodes étaient tout à fait normaux : je remplaçait la personne indiquée comme absente dessus ou était en renfort d'équipe pour les fin d'années. Et pour certains contrats un peu plus particuliers : remplacement de personnes à un poste différent du mien, voir même dans un service différent du mien où je n'ai jamais mis les pieds.

Un autre intérimaire, qui lui a été refusé en cdi au prétexte que sa petite amie travaillait déjà dans la boite, entame des procédures. Les syndicats, en guerre actuellement avec les processus de recrutement de l'entreprise, me conseillent de me joindre à lui.

La question étant: que me conseillez-vous ? Les syndicats pensent qu'un cdi n'est pas envisageable dans un tel cas et que l'entreprise ne s'encombrera pas de tels employés, mais que nous obtiendrions certainement des dommages et interets car il s'agit d'une forme de discrimination. Actuellement au chômage, je ne sais pas trop quoi faire, j'ai peur de devoir dépenser de l'argent pour ne rien recevoir en retour et simplement servir le but des syndicats. Que puis-je obtenir dans une telle situation?

Merci de m'avoir lue et pour vos réponse.

Par ESP

Bonjour

Suivez la voie de la contestation sur les conseils du syndicat.